

## AVIS AU PUBLIC

### URBANISME

#### plan d'aménagement particulier

« ZAEC Potaschberg »

En exécution des dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 8 juin 2023 sub réf. 19462/43C, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 24 février 2023 portant adoption du projet d'aménagement particulier "ZAEC Potaschberg" portant sur des fonds sis aux lieux-dits « Rue de Flaxweiler », « Ahlkërrech » et « Beim Granzegebur » au Potaschberg, établi par le bureau d'études « Luxplan s.a. ».

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le plan d'aménagement particulier est à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Grevenmacher, le 7 juillet 2023

La secrétaire communale  
**Carine Majerus**

Le bourgmestre  
**Léon Gloden**

